

PATRIMOINE**« Les prélèvements vont être alourdis »****FABRICE DE LONGEVIALLE**

● expert en fiscalité

Fabrice de Longevialle vient de publier « le Guide fiscal du patrimoine 2011 »*.

Quelles sont les grandes nouveautés fiscales**pour les particuliers cette année ?**

FABRICE DE LONGEVIALLE. Il y en a énormément. L'une des plus importantes est l'alourdissement du régime des plus-values boursières avec la suppression définitive du seuil de cession qui l'an dernier encore était de 25 830 €. Désormais, les plus-values sont imposées à 31,3 % quel que soit le montant des ventes réalisées dans l'année. D'où l'intérêt renforcé du plan d'épargne en actions (PEA) dans le cadre duquel on ne paie que les prélèvements sociaux, soit 12,3 % sur les plus-values.

Quel est le changement fiscal sur l'assurance vie ?

Il concerne les contrats multisupports (qui comportent des investissements en obligations et en actions, notamment). A partir de cette année, les prélèvements sociaux (12,3 %) prélevés sur la partie en euros (c'est-à-dire investie en obligations) sont prélevés chaque année et non plus à la fin du contrat. Ce qui diminue sensiblement la rentabilité in fine du produit pour l'assuré.

La réduction ou la suppression de certaines niches fiscales ont-elles un impact sur le grand public ?

Absolument. Notamment celles relatives à l'immobilier. C'est, par exemple, le cas de la réduction fiscale au titre de la loi Scellier pour les investissements immobiliers locatifs neufs et qui passe de 25 à 22 %. Ou encore de la suppression du crédit d'impôt pour les intérêts d'emprunt pour l'achat de sa résidence principale ainsi que la diminution du crédit d'impôt pour les travaux sur les résidences principales.

Au total, 2011 sera une année de tour de vis pour les particuliers ?

Incontestablement. Les prélèvements vont être alourdis en raison de la réduction ou de la suppression de plusieurs avantages fiscaux. D'où la nécessité d'être de mieux en mieux informé, voire rusé pour alléger son ardoise fiscale.

PROPOS RECUEILLIS**PAR JANNICK ALIMI*** Editions Groupe
Revue fiduciaire,
32€.

Le guide fiscal du patrimoine 2011
Bourse, assurance-vie, immobilier, épargne
salariale, création d'entreprise, retraite

Fabrice de LONGEVIALLE. 11^e édition – 2011 –
14 x 23,5 cm, 382 pages – ISBN 978.2.7579.0321.6 –
groupe Revue fiduciaire, 100 rue La Fayette,
75010 Paris. 32 euros.



Durcissement du régime d'imposition des plus-values sur valeurs mobilières, réaménagement des régimes de réduction d'ISF et de la réduction d'IR pour souscription de titres de sociétés non cotées en

bourse, modification des règles d'assujettissement aux prélèvements sociaux des contrats d'assurance-vie multi-supports, réduction générale des "niches fiscales"...

Le guide, à jour au 1^{er} janvier 2011, traite de toutes les formes d'épargne et de placement, sous l'angle de tous les impôts.

Pratique

Je Voudrais Savoir

animé par Pierre Dejoannis



Fiscalité

2011 : un grand cru pour... l'Etat !



Sans conteste, la facture fiscale des revenus pour 2010 va être lourde. Alors que nos dirigeants ont clamé haut et fort en 2010 que « *les impôt n'augmenteront pas* », la loi de finances 2011 a allégé les « niches fiscales »⁽¹⁾ et allourdi les taux de prélèvement. « *Les changements touchant à la fiscalité du patrimoine ne connaissent décidément aucun répit* », écrit le Groupe Revue Fiduciaire dans la onzième édition du « Guide fiscal du patrimoine 2011 »⁽²⁾.

Dans le domaine du patrimoine marqué par une instabilité et une complexité croissantes, les particuliers doivent pouvoir disposer d'un état des lieux clair, précis, centré sur leurs préoccupations essentielles. Telle est la vocation de l'ouvrage rédigé par Fabrice de Longevialle, spécialiste reconnu de la fiscalité patrimoniale. Au fil de ses éditions successives, ce guide se veut un outil toujours mieux adapté aux attentes de ses utilisateurs. Il traite de toutes les formes d'épargne et de placement (valeurs mobilières et assurance vie, immobilier résidentiel, commercial et de loisirs, forêts et terres agricoles, objets d'art et parts de sociétés non cotées) et sa facilité d'emploi vous donnera rapidement accès aux renseignements ponctuels dont vous avez besoin. Permettant les indispensables comparaisons, il vous aidera à identifier les solutions les mieux adaptées à chaque problématique patrimoniale rencontrée.

Un ouvrage indispensable car en 2012 les revenus 2011 devraient être encore plus lourdement frappés. Seul espoir : une loi de finances 2012 plus clémente à la veille des élections présidentielle et législatives....

1. Lire dans « Intérêts privés », n° 684, février 2011, un dossier sur « Ce qui reste possible pour réduire votre impôt ».

2. « Le Guide fiscal du patrimoine 2011 », de Fabrice de Longevialle, édité par le Groupe Revue Fiduciaire, 382 p, 32 € (en vente dans toutes les bonnes librairies et sur Internet : <http://interetsprives.grouperf.com/catalogue/guide-fiscal-patrimoine.html>)

NOUS AVONS LU POUR VOUSFabrice de **LONGEVIALLE****Le guide fiscal
du patrimoine
2010****Editions du
groupe Revue
Fiduciaire;
Janvier 2010;
392 pages;
30 €.**

Après plusieurs années d'interruption, le « Longevialle » réapparaît enfin pour le plus grand profit de ses utilisateurs qui veulent tout connaître au sujet, de plus en plus complexe, des liens, de plus en plus étroits, du patrimoine et de la fiscalité.

Abordant successivement les placements financiers, les avantages fiscaux liés à la souscription au capital de PME non cotées, les placements immobiliers, les investissements dans les DOM-TOM, les placements divers, l'épargne salariale, les régimes facultatifs de retraite et de prévoyance, la création d'entreprise, complété par 5 annexes (plafonnement global; bouclier fiscal; barème ISF 2010; barème des droits de succession et de donation et tarif des notaires) et par un index alphabétique fort utile, cette somme exhaustive devra être consultée avant toute décision patrimoniale.

C'est dire que cette dixième édition, à jour au 1^{er} janvier 2010 sera la référence obligée des particuliers, certes, mais aussi des professionnels.

Précisons que l'auteur est l'un des collaborateurs de *L'Entreprise Libérale*.

DP

B I B L I O G R A P H I E

Patrimoine

Le guide fiscal du patrimoine

Fabrice de Longevialle, Groupe Revue Fiduciaire



Instauration du bouclier fiscal et du système de plafonnement global des avantages fiscaux, mise en place du dispositif Scellier, réaménagements apportés aux régimes des locations en meublé et des monuments historiques... : les réformes touchant la fiscalité du patrimoine ont connu une accélération sans précédent depuis quelques années. La 10^e édition de ce guide dresse un état des lieux clair et précis de toutes les formes d'épargne et de placement en indiquant, pour chacune d'elles, les différents impôts applicables.